

## Errata

---

Loi sur l'assurance-maladie  
(L.R.Q., chap. A-29)

- Médecins
- Rémunérations différentes
- Erratum

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, numéro 7 du  
13 février 1985

« Décret sur les rémunérations différentes pour les  
médecins durant les premières années d'exercice de leur  
spécialité dans le cadre du régime » (Décret 113-85 du  
23 janvier 1985).

À la page 1228, précédant l'article 5, le code « 6 f  
178 » doit être supprimé.

6906

Loi sur les valeurs mobilières  
(L.R.Q., chap. V-1.1)

- Règlement**
- **Erratum**

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, numéro 16 du  
6 avril 1983, « Règlement sur les valeurs mobilières »  
(Décret 660-83 du 30 mars 1983)

À la page 1525, à l'article 139, il faut lire « l'évolu-  
tion » au lieu de « l'évaluation ».

À la page 1535, entre les articles 261 et 262, insérer  
ce qui suit:

**« SECTION III  
SANCTIONS »**

À la page 1584, dans la partie qui précède le para-  
graphe 1<sup>o</sup> de la rubrique 3, il faut lire « sont intéres-  
sées » au lieu de « son intéressées ».

6907